

Royaume du Maroc

Ministère Délégué auprès
du Ministre de l'Industrie, du Commerce,
de l'Investissement et de l'Economie Numérique
Chargé du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux



المملكة المغربية

الوزارة المنتدبة لدى وزير الصناعة والتجارة
والاستثمار والاقتصاد الرقمي
المكلفة بالتجارة الخارجية

22 OCT. 2014

Avis rectificatif n° 22/14

Faisant suite à l'avis aux importateurs n° 21/14, au sujet des contingents tarifaires prévus par l'Accord conclu entre le Maroc et l'Union Européenne, relatif aux mesures de libéralisation réciproque en matière de produits agricoles et des produits agricoles transformés, il est à préciser que les dossiers de demandes de franchises douanières continueront à être déposés ou adressés, par envoi recommandé avec accusé de réception, au Ministère du Commerce Extérieur (**Direction de la Politique des Echanges Commerciaux, Division de la Réglementation et de la Facilitation Commerciale, sis 1 Avenue Tadla, Mabella - Rabat**), au plus tard le 07 Novembre 2014.

